

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Identifiant projet : 14979

Numéro définitif de l'acte :

AR2010200284



ARRÊTÉ

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CADRE
D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU
TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DE 2020**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2010 -1357 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que le nombre obtenu ouvre droit à une nomination au titre de la promotion interne de 2020 ;

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire, catégorie B, réunie le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au titre de la promotion interne 2020, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Affectation
MAIGNAN	David	Direction générale adjointe aménagement et développement

Article 2 : la validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2020.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame le Directrice générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame le préfète d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres
Tribunal Administratif
10 OCT. 2020
Publicité
10 OCT. 2020

Chartres, le **28 SEP. 2020**

LE PRÉSIDENT,

Par délégation,

La Directrice générale des services



Stéphanie DELAPIERRE